

## APPEL A PROJET SEJOUR-RECHERCHE DES DOCTORANTS

L'UCA fait de l'internationalisation du doctorat sur le site Clermont Auvergne l'une de ses priorités. Dans ce cadre, des **mobilités européennes et internationales de « courte » et « moyenne » durée pour les doctorants sont soutenues pour l'année 2023 à l'aide de moyens financiers**, provenant de deux sources :

- les séjours de stage Erasmus + pour les doctorants **du site Clermont Auvergne**
- un financement du programme I-SITE CAP 20-25 fléché sur la stratégie internationale pour les mobilités internationales doctorales.

Le Collège des Ecoles Doctorales, en collaboration avec la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie qui pilote le Consortium Erasmus+ stages, et le projet CAP 20-25, propose pour 2023 un appel à projet pour financer des mobilités européennes et internationales « courtes » (de 5 à 7 jours) et « moyennes » (de 7 jours à 3 mois) des doctorants.

Les dossiers de candidature seront évalués et priorisés par une commission d'évaluation composée de 3 représentants des doctorants, des 5 directeurs des Écoles Doctorales, du directeur du Collège des Écoles Doctorales, de la VP Recherche, de la VP Stratégie internationale et européenne et d'un représentant I-Site. La liste des lauréats sera validée par les membres de la Commission des Relations Internationales de site.

### ELIGIBILITE

Cet appel concerne **toutes les destinations** européennes et internationales ainsi que **tout type d'institutions** d'accueil. **Toutes les disciplines** et missions de recherche (collaboration internationale, expérimentations spécifiques, étude de terrain, consultation de sources...) sont éligibles.

En revanche, les mobilités liées à la participation à un congrès international ne sont pas éligibles à cet AAP.

### Critères d'appréciation

Les dossiers de candidature devront impérativement faire apparaître la qualité et l'intérêt scientifique du projet de mobilité qui sera évalué selon les critères suivants :

- 1- Pertinence et clarté des objectifs visés ;
- 2- Apports scientifiques et plus-value attendus pour le doctorant
- 3- Adéquation du projet de mobilité avec les objectifs du projet de thèse ;
- 4- Pertinence de la structure d'accueil
- 5- Caractère structurant du projet de mobilité (collaborations existantes, réseaux constitués...)

## CALENDRIER

Publication de l'appel :	6 mars 2023
Date limite de candidature :	14 avril 2023
Communication des résultats :	fin mai 2023
Utilisation des fonds :	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

## FINANCEMENT

Cet appel à projet couvre **les frais de déplacement et de séjour**. Les lauréats seront informés des modalités d'attribution et du montant du financement lors de la communication des résultats.

Le bénéficiaire recevra 80% du montant total attribué avant la mobilité. Le versement des 20% restants sera effectué à réception du rapport synthétique et de l'état de frais et justificatifs à transmettre au retour de mobilité.

## CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à l'adresse [aap-internationauxinternes@uca.fr](mailto:aap-internationauxinternes@uca.fr) et être validés par le/les directeurs de thèse et le directeur de la structure d'accueil.

### Ils devront comprendre :

- les résultats académiques (master pour les primo-entrants et état du dernier comité de thèse)
- une lettre de motivation / justification de la cohérence du projet de mobilité avec le projet de recherche et le projet d'insertion professionnelle
- le CV du doctorant
- une lettre d'invitation de la structure d'accueil ou d'autorisation d'accès
- le dossier de candidature mobilité internationale doctorante 2023, présentant en particulier les objectifs scientifiques du projet de mobilité et les activités prévues (2 pages), avec un avis motivé du directeur de thèse et le visa du directeur de l'Unité de recherche de rattachement

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : [aap-internationauxinternes@uca.fr](mailto:aap-internationauxinternes@uca.fr)